



SERVICE DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE
AMBASSADE DE FRANCE À MADAGASCAR

**RECRUTEMENT DES DETACHES D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION,
D'ADMINISTRATION POUR MADAGASCAR**
Année Scolaire 2026-2027

NOTICE EXPLICATIVE

**COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE DE DETACHE
D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET D'ADMINISTRATION DANS UN ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS A
MADAGASCAR**

LA PROCÉDURE: deux phases simultanées

I – CRÉATION DU DOSSIER

- Télécharger le [dossier de candidature](#)
- Renseigner ce dossier en vous aidant de la [note d'information aux candidats](#)

II – CHOIX DES POSTES

- La rubrique "Recrutement" des sites web des établissements détaille, le cas échéant, les attentes particulières locales.
- En page 5 de votre dossier de candidature, indiquez l'ordre de préférence des postes demandés sur Madagascar.

Attention, tous les postes demandés sur Madagascar doivent apparaître sur cette page, avec votre ordre de préférence et non un dossier de candidature par ville comme pourrait le laisser penser ce document. La CCPL a besoin de connaître l'ordre de vos préférences pour effectuer le classement. - Envoyer le dossier UNIQUEMENT par email en un fichier PDF unique (voir encadré ci-dessous)

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

recrute.enseignants.madagascar@gmail.com

Le présent dossier de candidature à un poste de détaché d'enseignement, d'éducation et d'administration dans un établissement français relevant de l'AEFE à Madagascar ne concerne que les agents titulaires de l'enseignement public, les candidatures des agents stagiaires ou non titulaires ne sont pas recevables.

Par ailleurs, les enseignants exerçant dans un établissement du réseau AEFE sous le statut de résident doivent avoir rempli leur contrat, soit 3 années, pour pouvoir être candidats à un poste de détaché dans un autre pays.

III – ENVOYER LE DOSSIER COMPLET PAR EMAIL :

Le fichier unique de candidature doit être composé de :

- 1) le dossier de candidature.
- 2) la liste récapitulative des pièces justificatives
- 3) toutes les pièces Justificatives (voir page 3 de cette notice)

► Pour les enseignants du 2nd degré : le fichier unique de candidature (sous format PDF - 1 seul fichier) doit être renommé comme suit : **NOM Prenom discipline.pdf**

► Pour les enseignants du 1^{er} degré : le dossier de candidature (sous format PDF - 1 seul fichier) doit être renommé comme suit : **NOM Prenom professeur des ecoles.pdf**

Le dossier complet doit être envoyé par email uniquement et en 1 seul fichier PDF (non zippé) à l'adresse email suivante : recrute.enseignants.madagascar@gmail.com

La date limite d'envoi du dossier par email est le : lundi 03 mars 2026 (minuit heure de Paris)

Les dossiers envoyés hors délais ne seront pris en compte qu'en dernier recours.

EN CAS DE CANDIDATURES LIÉES, LES DEUX DOSSIERS DEVONT ETRE ENVOYÉS DANS UN MEME EMAIL (1 seul email mais 2 fichiers PDF, 1 par personne)

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA RETENU

L'ORDRE DES VŒUX EST L'ELEMENT PRIORITAIRE, DEVANT LE BAREME

ATTENTION

Pour les candidats souhaitant venir à Madagascar avec leur conjoint seul le mariage est reconnu par les autorités malgaches et donne droit à un visa pour le conjoint.

Les conjoints non mariés, pacsés, ou en concubinage ne pourront donc pas obtenir de visa pour leur conjoint. Les démarches d'obtention d'un titre de séjour pour ces conjoints non mariés restent donc du ressort exclusif des intéressés. Le Poste diplomatique ne pourra en aucun cas intervenir dans ces démarches.

Barèmes permettant de calculer le nombre de points pour chaque candidature pour le 1er degré

Barèmes permettant de calculer le nombre de points pour chaque candidature pour le 2nd degré

MADAGASCAR
LISTE RECAPITULATIVE DES PIECES A FOURNIR
RENTREE 2026

**TOUTES CES PIECES SONT A FOURNIR OBLIGATOIUREMENT
POUR UN DOSSIER DE CANDIDATURE À UN POSTE DE DETACHE**

► Dossier de candidature daté et signé

Pour les personnels déjà dans le réseau AEFE (résident ou expatrié) : signature et cachet du Chef d'Etablissement obligatoires

- Copie du dernier arrêté de promotion (copie I-Prof acceptée)
- Copie de l'arrêté de titularisation (copie I Prof acceptée où apparaît bien la date de titularisation)
- Copie de la synthèse I Prof
- Copie I Prof des notes (administratives et pédagogiques)
- Copie de la dernière notation administrative (sauf personnel du 1er degré n'ayant jamais exercé à l'AEFE)
- Copies des 2 derniers rapports d'inspection existants
- Copies de diplômes d'enseignement supérieur
- Compte-rendu du rendez-vous de carrière (PPCR) s'il y a lieu
- 1 curriculum vitae
- 1 lettre de motivation
- Copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) et du livret de famille
- Copie du contrat en cours (uniquement pour les agents relevant de l'AEFE) – Attention ne peuvent postuler que les enseignants en fin de contrat
- Copie de l'arrêté de détachement (uniquement pour les personnels en détachement)
- Pour les candidats établis dans le pays : justificatifs à fournir : attestation de l'employeur et/ou photocopie du contrat de bail et/ou certificat de résidence
- Justificatifs en cas de suivi de conjoint : si le conjoint est déjà établi dans le pays ou pouvant justifier d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire (fournir tous les justificatifs relatifs à la situation)
- Justificatifs des certifications, habilitations ou attestations du chef d'établissement
- facultatif : 1 photo d'identité (à coller sur le dossier de candidature)

Pour information seule la dernière évaluation (notation ou PPCR)
sera prise en compte dans le calcul du barème.

Ne pas joindre les attestations de stage

**N'oubliez pas le dossier complet doit être envoyé par email
en PDF en 1 seul fichier (pas de fichier zippé)**